

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **3e jour du mois d'avril 2017**, la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. sont présents :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 2
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 3
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 4
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 5
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 7

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2017-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants:

- 8.7 Appui à l'Association Nationale des Camionneurs Artisans inc.
- 8.8 Résultats d'appel d'offres et octroi de contrat - Travaux de desserte en eau potable et d'infrastructure de pré traitement des eaux usées dans le parc industriel

Adoptée

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

CORRESPONDANCE

- Lettre du ministre des Affaires municipales concernant une aide financière accordée pour la réalisation d'études de mise en commun de services incendies.

LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE MISE EN COMMUN DE SERVICES INCENDIE

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

DEMANDE D'APPUI

**2017-103
AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI »**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2017 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et qu'elle contribue pour une somme de 4 500 \$ à ce titre.

Adoptée

ADMINISTRATION ET FINANCE

**2017-104
APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2017**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	992 834,30 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mars 2017:	992 834,30 \$

Adoptée

2017-105**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DES SOURCES POUR LE PROJET DE FIBRE OPTIQUE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES BRANCHER POUR INNOVER DU FÉDÉRAL ET QUÉBEC BRANCHÉ DU PROVINCIAL**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté un plan numérique territorial dont l'un des axes principaux est l'inclusion et la culture du numérique;

CONSIDÉRANT qu'au moins 12 % du territoire de la MRC des Sources n'est pas desservi par un réseau internet d'au moins 5/1 Mbps et que pour certaines parties du territoire, l'accès à un débit minimum d'internet est instable dans le temps;

CONSIDÉRANT que nous avons pris connaissance de l'étude faisant état de ces lacunes en desserte;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est propriétaire d'un réseau de fibre optique en partenariat avec Câble Axion, la Commission scolaire des Sommets et qu'elle détient une convention d'opération pour son territoire;

CONSIDÉRANT que les bureaux municipaux sont branchés au réseau de fibre optique de la MRC des Sources et qu'une desserte de qualité est essentielle au bon fonctionnement des activités municipales;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire consolider et sécuriser son réseau de fibre optique en plus de permettre l'accès à internet aux ménages non desservis;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est entendue avec l'entreprise Câble Axion pour réaliser un projet de déploiement de la fibre optique sur son territoire en conformité avec les trajets déterminés par la MRC;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet structurant permettra, à terme, de poursuivre le développement du territoire de la MRC des Sources et de dynamiser l'économie des différentes municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

que la Ville d'Asbestos appuie la MRC des Sources et Câble Axion dans ses démarches auprès des programmes « Brancher pour innover » du gouvernement du Canada conjointement avec le projet « Québec branché » du gouvernement du Québec pour l'obtention d'une subvention visant la réalisation d'un projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée

2017-106**CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2017-2018, et ce, au coût de 120 \$.

De plus, que messieurs Pierre Benoit, conseiller municipal et David Bélanger, directeur Loisirs, Culture et Développement communautaire soient les représentants de la Ville d'Asbestos à cet organisme.

Adoptée

2017-107**SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : PAIEMENT 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2017 au coût total de 482 397 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2017 et au plus tard le 31 octobre 2017.

Adoptée

2017-108**VERSEMENT DES COMPENSATIONS 2017 POUR SERVICES RENDUS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le versement des compensations pour les services rendus, pour l'année 2017, comme suit :

Nom	Objet	Montant à verser
Danielle Desautels	Fourniture d'électricité pour éclairage de la rive du lac Trois-Lacs au 129, rue Laroche	150 \$
Lucille Côté	Fourniture d'électricité alimentant une propriété municipale (pointe des lacs)	150 \$
Rolland Charland	Entretien des toilettes publiques du secteur Laroche ainsi qu'approvisionnement en eau	1 650 \$

Adoptée

2017-109**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-263 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 758 000\$**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement 2017-263 : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 758 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

d'adopter à la majorité ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-263

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT DE 758 000 \$**

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2017 par le conseiller Serge Boislard et qu'une dispense de lecture a été donnée par le Conseil ;

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1-

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 758 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Montant
Achat de véhicules pour le service des Travaux publics	508 000 \$
Travaux de réfection d'infrastructures de rues	250 000 \$
Total :	758 000 \$

ARTICLE 2-

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est donc autorisé à emprunter un montant de cinq cent huit mille dollars (508 000 \$) sur une période de quinze (15) ans et un montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000\$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3-

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4-

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5-

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6-

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Adoptée

2017-110

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adhère à la Chambre de Commerce et d'Entrepreneuriat des Sources pour l'année 2017 pour un montant de 100 \$ taxes incluses.

Adoptée

2017-111

PARTICIPATION À LA FOIRE COMMERCIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Entrepreneuriat des Sources organise une foire commerciale les 12 et 13 mai prochain prochain à l'aréna Connie-Dion;

CONSIDÉRANT que cette foire a pour but de faire rayonner les industries, les entreprises de services et les commerces de détail de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'elle a aussi pour but de faire connaître à la population les produits et services disponibles dans notre région;

CONSIDÉRANT qu'une allée de l'emploi sera mise en place afin d'attirer les potentiels candidats pour les entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos participe financièrement à la Foire commerciale 2017 pour un montant de 500 \$ en commandite.

Adoptée

2017-112

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2016 pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos qui reflètent les informations suivantes:

Déficit de l'année 2016	935 579 \$
Contribution municipale (10%)	93 558 \$
Versements effectués pour l'année au net	(87 590 \$)

Solde de contribution à payer au 31 décembre 2016	5 968 \$
---	----------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

de faire l'adoption du dépôt des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et de ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos verse un montant de 93 558 \$ équivalant à 10 % du déficit d'exploitation pour l'année 2016.

Adoptée

2017-113

VENTE DE TERRAIN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS - BOULEVARD INDUSTRIEL

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et :

QUE la Ville d'Asbestos vende le terrain situé sur le boulevard Industriel et portant le numéro de lot 6 074 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,45 \$ le pied carré à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. tel que montré à la figure suivante :



QUE le paiement du terrain sera reporté sans intérêts, jusqu'à la première des deux dates suivantes : 7 ans après la date de signature du contrat d'achat ou la date de la revente de la propriété par la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc, s'il y a lieu.

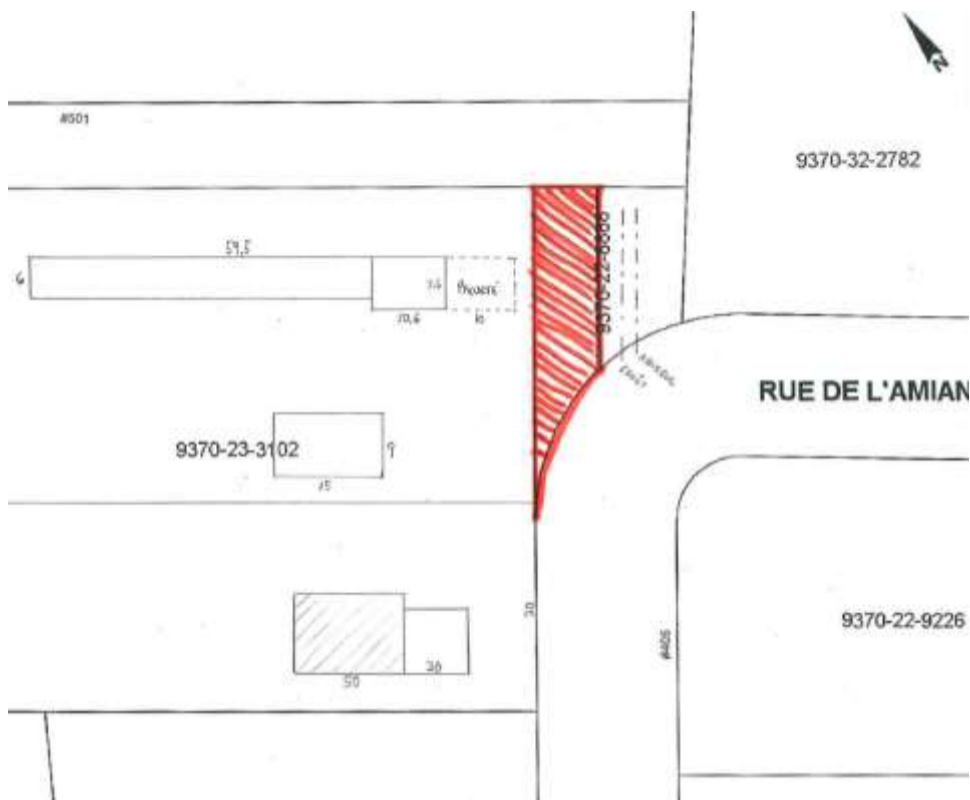
QUE monsieur Hugues Grimard, maire et madame Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer tous documents relatifs à la vente pour et nom de la Ville d'Asbestos.

2017-114

VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR RENÉ PARADIS - RUE DE L'AMIANTE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et :

QUE la Ville d'Asbestos vende un parcelle de terrain située sur la rue de l'Amiante et étant une partie du lot 4 078 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond et ce pour une somme de 0,45 \$ le pied carré à monsieur René Paradis, tel que montré à la figure suivante :



QUE monsieur Hugues Grimard, maire et madame Marie-Christine Fraser, greffière, soient autorisés à signer tous documents relatifs à la vente pour et nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

TRAVAUX PUBLICS

2017-115

CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL : PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

CONSIDÉRANT le protocole d'entente convenu entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que selon ce protocole la Ville d'Asbestos à l'obligation de réaliser l'inventaire des raccordements inversés afin d'éliminer les rejets d'eaux usées sans traitement;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau potable et la conservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un appel de service par invitation afin de préparer un plan d'action pour l'élimination des raccords inversés a été transmis le 16 mars 2017;

CONSIDÉRANT que deux firmes ont déposé des offres de services qui se détaillent comme suit;

- | | |
|-------------|--|
| • TETRATECH | 4 250,00\$ plus les taxes applicables |
| • AVIZO | 5 550,00\$ plus les taxes applicables |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la Firme Tetrattech afin de préparer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés, et ce pour le montant inscrit dans l'offre de service déposée le 20 mars 2017 soit 4 250 \$ taxes en sus.

Adoptée

2017-116

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-342 : RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-032 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION À L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que la résolution 2016-342 doit être modifiée substantiellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la résolution 2016-342 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par l'adoption d'une nouvelle résolution.

Adoptée

2017-117

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT (APPEL D'OFFRES 2016-032) - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION À L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le remplacement des équipements de déshydratation à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes d'ingénieurs ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 2016-032 en date du 15 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois (3) personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70% ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré, et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établissent selon la formule suivante;

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que l'offre de la firme WSP Canada inc. a obtenu le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT que le Conseil se réserve le droit d'octroyer en tout ou en partie le contrat et qu'il juge à propos de le faire pour le présent mandat;

CONSIDÉRANT que la firme WSP Canada inc. a détaillé sa soumission comme suit:

Activité 1	Coordination et obtention des accords et autorisation requise	2 400\$
Activité 2	Relevé de terrain	1 500\$
Activité 3	Rapport de conception, plan et devis préliminaires (50%) et estimations des coûts	16 900\$
Activité 4	Plan et devis définitifs (100%) et estimation des coûts	16 600\$
Activité 5	Services durant la construction - Service de Bureau	9 150\$
Activité 6	Services de surveillance avec résidence	25 150\$
Activité 7	Production de plans finaux « TEL QUE CONSTRUIT »	1 900\$
Activité 8	Mise en route des ouvrages	2 500\$
Activité 9	Manuel d'exploitation et d'entretien	1 550\$
Activité 10	Modification du document « Description des ouvrages d'assainissement »	1 650\$
Activité 11	Services supplémentaires 1 ingénieur sénior (115\$/h x 10h) 1 ingénieur intermédiaire (82\$/h x 15h) 1 ingénieur junior (55\$/h x 20h) 1 technicien sénior (85\$/h x 10h) 1 technicien intermédiaire (70\$/h x 20h) 1 technicien junior (45\$/h x 20h) 1 adjoint(e) administratif (50\$/h x 20h)	1 150\$ 1 230\$ 1 100\$ 850\$ 1 050\$ 900\$ 1000\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la firme WSP, soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé dans l'analyse des offres, pour la réalisation des activités 1-2-3-4 au montant de 43 000,65 \$ incluant les taxes applicables sur des services professionnels pour des travaux d'infrastructures pour l'année 2017, soit le remplacement des équipements de déshydratation à l'usine d'épuration.

QUE le règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux puisse servir à rembourser les dépenses relatives aux activités 1-2-3-4 jusqu'à concurrence de 5% de la dépense totale prévue à ce règlement.

QUE le mandat des activités 5-6-7-8-9-10-11 au montant de 56 544,71 \$, incluant les taxes, pourra être octroyé après l'adoption du règlement d'emprunt par la MAMOT.

Adoptée

2017-118

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS: REVISION DES SECTIONS CONCERNANT LA MESURE DE L'EAU DANS LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE La Ville d'Asbestos mandate la firme Tetra Tech afin d'élaborer des approches et orientations stratégiques dans la revision du règlement sur la gestion de l'eau potable ainsi que dans l'élaboration des détails d'installation de deux(2) compteurs en chambre souterraine, et ce pour un montant de 21 6600 \$ taxes en sus.

Adoptée

2017-119**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT (APPEL D'OFFRES 2017-07) : MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE BASSIN DE RÉTENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour un mandat de contrôle des matériaux pour le projet de bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Protekna Services Techniques inc.	7 909,59 \$
Labo S.M. inc.	10 233,41 \$
Englobe Corp.	10 454,10 \$
Les Services EXP. inc.	12 416,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de contrôle des matériaux pour le projet du bassin de rétention à Protekna Services Techniques inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 7 909,59 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2017-120**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS: RÉFECTION DES CHEMINS L'OISEAU BLEU ET DES TROIS-LACS AINSI QUE LA RÉPARATION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE BOULEVARD DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que des routes entretenues par le ministère des Transports se trouvent sur le territoire de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la maintenance des infrastructures est nécessaire afin d'éviter une détérioration de celles-ci;

CONSIDÉRANT que les Chemins de l'Oiseau Bleu et des Trois-Lacs sont dans un état lamentable, surtout en période de dégel;

CONSIDÉRANT que les glissières de sécurité se trouvant sur le boulevard du Conseil doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT que ces infrastructures sont sous la juridiction du Ministère des Transports et que ces derniers en effectue l'entretien;

CONSIDÉRANT que des correctifs doivent être apportés, et ce afin d'assurer la sécurité des usagers empruntant ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

que la Ville d'Asbestos demande au ministère des Transports d'effectuer des travaux d'entretien et de réparation sur les chemins de l'Oiseau Bleu et des Trois-Lacs afin de rendre ces derniers plus carrossables et en éviter une détérioration de la situation. De plus, elle demande au ministère de procéder au remplacement des glissières de sécurité sur le boulevard du Conseil, et ce pour s'assurer que ces dernières puissent remplir leur rôle en cas d'accident.

Qu'un espace de rétention des eaux de ruissellement soit aménagé au bas de la pente du chemin de l'Oiseau Bleu afin de récupérer le sable qui se rend dans le lac Trois-Lacs.

Adoptée

2017-121

APPUI À L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC.

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Nationale des Camionneurs Artisans inc. (ANCAI) à l'effet que la Ville d'Asbestos exige dans ses devis de travaux routiers que les entrepreneurs généraux fassent affaire avec les membres de l'Association Nationale des Camionneurs Artisans du territoire d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'article 573.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une municipalité peut, dans un contrat adjugé nécessitant du transport en vrac, stipuler que les petites entreprises de camionnage en vrac, abonnées au service de courtage d'une association titulaire du permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports*, participent à la réalisation du contrat dans la proportion et aux conditions que la municipalité détermine, notamment quant au tarif applicable;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les Transports*;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire encourager et promouvoir les activités économiques existantes sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE pour l'année 2017, les éléments suivants soient intégrés aux appels d'offres lancées par la Ville d'Asbestos:

1. Lors de l'exécution d'un contrat pour la Ville d'Asbestos relativement à des fournitures ou à des travaux comportant des transports de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, des camions appartenant à des camionneurs résidents de la Ville d'Asbestos ou des entreprises dont les installations sont situées sur le territoire de la Ville d'Asbestos, abonné au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Ville d'Asbestos, en vertu de la *Loi sur le Transport* (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entre au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;

2. L'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 50 % pour les cas énoncés au paragraphe 1 devra faire appel aux services de camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;

3. Dans le cas des travaux exécutés par la Ville en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Ville ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1;

4. Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

2017-122

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE ET D'INFRASTRUCTURE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de desserte en eau potable et infrastructure de prétraitement des eaux usées dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Groupe Gagné Construction inc.	3 791 875,50 \$
TGC inc.	4 056 371,47 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	4 083 925,80 \$
Cascades CS+inc.	4 727 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de travaux de desserte en eau potable et d'infrastructure de prétraitement des eaux usées dans le parc industriel à l'entreprise Groupe Gagné constructions inc. pour un montant de 3 791 875,50 \$ toutes taxes incluses.

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, du règlement d'emprunt 2017-261.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2017-123

DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DES ORGANISMES DE LOISIRS : CLUB DE JUDO ASBESTOS-DANVILLE

CONSIDÉRANT la demande de support financier faites par le Club de judo Asbestos-Danville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos remette un montant de 7000 \$ au Club de Judo Asbestos-Danville à titre de contribution financière aux organismes de Loisirs de la municipalité.

Adoptée

2017-124

PERMANENCE DE MADAME ISABELLE PELLERIN

Conformément aux conditions nécessaires pour obtenir sa permanence, madame Isabelle Pellerin a dûment complété ses conditions.

PAR CONSÉQUENT,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE madame Pellerin obtienne le statut d'employée permanente à la Ville d'Asbestos, et ce, au salaire et condition prévue à la convention collective des employés de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

2017-125

NOMINATION DE MONSIEUR DAVID BÉLANGER À TITRE DE DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

La Ville d'Asbestos ayant été en appel de candidatures afin de combler le poste de Directeur des Loisirs, Culture et Développement communautaire ainsi que coordonnateur aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE monsieur David Bélanger soit nommé Directeur des Loisirs, Culture et Développement communautaire ainsi que coordonnateur aux communications pour la Ville d'Asbestos pour une entrée en fonction lorsque le poste de Directeur du service de l'inspection sera comblé.

QUE les conditions de ce poste soient celles prévues pour un poste de classe 2-B dans la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos.

QUE monsieur Bélanger conserve l'ancienneté indiquée à l'annexe 2 de cette même politique.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-126

ENTENTE AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND POUR L'UTILISATION DU CAMION ÉCHELLE

CONSIDÉRANT que les dispositions du schéma de couverture de risques, les municipalités sont appelées à coopérer ensemble pour atteindre les objectifs de celui-ci, notamment par le biais d'entente d'entraide;

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité incendie de la région de Richmond désire conclure une entente d'entraide lors d'incendie pour l'utilisation du véhicule d'élévation de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'objectif d'une entente d'entraide vise à encadrer les frais lors d'assistance incendie;

CONSIDÉRANT l'entente présentée par le directeur du Service incendie de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos signe une entente en matière d'entraide lors d'un incendie pour l'utilisation de son camion d'élévation.

QUE messieurs Hugues Grimard, maire et Georges-André Gagné, directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Des citoyens veulent des précisions concernant le point 8.4 sur les compteurs d'eau. Des explications sont fournies par le directeur général et le directeur des travaux publics.

Une citoyenne veut des précisions sur les postes au niveau des loisirs.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit mentionne quelques mots sur les activités de la semaine de l'appréciation de la jeunesse.

La conseillère Nicole Forgues annonce que l'activité «Bouge pour la santé» aura lieu le 3 juin prochain. De plus, lors de la conférence de presse le bilan des sept dernières années démontre que c'est 120 000 \$ qui ont été remis aux patients de la MRC des Sources.

La conseillère Nathalie Durocher parle brièvement des activités de la semaine du Livre qui se tiendront à la fin avril.

Le conseiller Serge Boislard mentionne qu'il a assisté à la conférence qui a été organisée par la Corporation de développement pour parler des projets que le Fonds de diversification a apportés à la Ville d'Asbestos. Cette conférence a été très appréciée et plus de 70 personnes y ont assisté.

Le conseiller Alain Roy parle de l'appel de projets lancé dans le cadre du « Fonds qualité de vie ». C'est 17 projets qui ont été déposés. Il invite les gens à voter pour leur projet préféré sur le site internet dédié au fond. Il parle aussi d'une rencontre concernant le Fonds de diversification de 50 000 000 \$ avec la CDC, concernant l'impact que le fond a sur le territoire (Emplois créés, etc...).

Monsieur le maire Hugues Grimard annonce l'implantation d'une nouvelle usine d'écomatériaux à Asbestos.

2017-127

NOMINATION DE DANY ROUX À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HARMONIE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que l'Harmonie d'Asbestos, fondée en 1930, est le plus vieil et le plus important organisme culture de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'être une école de musique offrant des cours de musique de qualité tout en étant abordable pour les gens de la région, elle présente des concerts de musiques diversifiés pour divertir la population;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Martel qui est président du conseil d'administration de l'Harmonie d'Asbestos depuis 1990, quitte ses fonctions;

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Roux, natif et résident d'Asbestos, lui succède afin d'occuper le poste de président de l'Harmonie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT leur implication au sein de la communauté asbestrienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos reconnaisse le travail de monsieur Sylvain Martel et de monsieur Dany Roux au sein de l'Harmonie d'Asbestos en les remerciant pour leur implication à l'amélioration de la vie municipale sur le plan culturel.

Adoptée

2017-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et :

Levée de séance à 8 h 50.

M. Hugues Grimard, maire

**Me Marie-Christine Fraser,
greffière**